

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre à vingt heures :

Le Conseil municipal de Bourgbarré, légalement convoqué selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du CGCT par M. Franck MORVAN, Maire, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, sous la présidence M. Franck MORVAN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice	:	27
→ Présents	:	19
→ Pouvoirs	:	7
→ Votants	:	26

Présents : (19)

BAUDOIN Hervé	BERTRAND Alain	BOUTHEMY Catherine	DISGECMEZ Aurélia
FALAISE Céline	EL COURAGE Myriam	GAUTIER Carole	GÉRARD Éric
GOUVILLE Anne	HARDY Alphonse	LE CHÊNE Véronique	MORALES Marjorie
MORVAN Franck	PEROCHAIN Erica	PRODHOMME Sophie	ROSÉ Gwénola
SILVANI Malo	SORAIS Jean-Paul	THOMAS Philippe	

Absents : (8)

AGRESTA Caroline	ARONDEL Thierry	BUISSERET Rudolf	GUEHENNEUC David
LERAY Jérémie	LESCARRET Marie	MARTINO Agostino	THOREZ Rodrigue

Procurations de vote et mandataires : (7)

AGRESTA Caroline	donne pouvoir à	GOUVILLE Anne
ARONDEL Thierry	donne pouvoir à	BERTRAND Alain
BUISSERET Rudolf	donne pouvoir à	THOMAS Philippe
LERAY Jérémie	donne pouvoir à	PEROCHAIN Erica
LESCARRET Marie	donne pouvoir à	BOUTHEMY Catherine
MARTINO Agostino	donne pouvoir à	SORAIS Jean-Paul
THOREZ Rodrigue	donne pouvoir à	BAUDOIN Hervé

Secrétaire de séance : Mme PRODHOMME Sophie

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17 du CGCT. Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

DELIBERATION N°2024-093 – FINANCES – Fixation des tarifs 2025 des services communaux

Rapporteur : Madame Carole GAUTIER, 1^{ère} Adjointe.

EXPOSÉ :

Il est proposé d'augmenter les tarifs des services communaux de 5%, arrondis.

Ils seront applicables au 1^{er} janvier 2025.

➤ **Tarification des salles communales :**

Salles	Catégorie	1/2 journée 2025	Journée 2025	Forfait WE 2025
Salle Polyvalente	A	118,00 €	212,00 €	342,00 €
	B	177,00 €	289,00 €	461,00 €
	C	296,00 €	473,00 €	686,00 €
	D	414,00 €	592,00 €	827,00 €
Salle Le Bélardon, (Dômes de l'Ise)	A	95,00 €	177,00 €	296,00 €
	B	142,00 €	237,00 €	354,00 €
	C	237,00 €	414,00 €	592,00 €
	D	354,00 €	532,00 €	709,00 €
Salle des Anciens Combattants	A	35,00 €	58,00 €	89,00 €
	B	53,00 €	77,00 €	118,00 €
	C	100,00 €	118,00 €	177,00 €
	D	118,00 €	177,00 €	237,00 €

Rappel des catégories :

A	Associations Bourgbarréennes, Syndicats intercommunaux, Agents communaux.
B	Particuliers Bourgbarréens, Associations non Bourgbarréennes.
C	Particuliers Non Bourgbarréens.
D	Organismes du secteur privé (commerçant, industriel, banque) organisme de formation, mutuelles et syndics de copropriété.

➤ **Associations bourgbarréennes :**

- Gratuité pour 2 prêts de salle (Bélardon ou Salle Polyvalente) par an pour des évènements ouverts à tous ;
- Gratuité pour les réunions

➤ Salles (Bélardon et Polyvalente) non réservables le 31/12 par des particuliers. Réservation possible par des associations pour des évènements ouverts à tous.

Prestations complémentaires toutes catégories	Tarif 2025
Indemnité pour annulation -2 mois	50%
Caution salle Polyvalente/Bélardon	1 000,00 €
Caution salle Anciens combattants	300,00 €
Forfait 100 couverts	75 €
Forfait 130 couverts	96 €
Forfait 200 couverts	145 €

Forfait 300 couverts	214 €
Forfait sono	54 €
Forfait cuisine par jour	54 €
Ménage de la salle et des espaces non fait correctement	200,00 €
Ménage de la cuisine non fait correctement	80,00 €
Nettoyage des tables non fait correctement (lots de 10)	30,00 €
Nettoyage vaisselles non fait correctement (lots de 20)	30,00 €
Rangement de la salle et des locaux mis à disposition non fait	120,00 €
Tri sélectif non fait	50,00 €
Dépassement horaires	150,00 €
Remplacement ou réparation matériel	Coût réel sur devis

Il est proposé de maintenir le tarif forfaitaire « fluides » applicable sur la période hivernale, du 15 octobre de l'année N au 15 avril N+1, correspondant à la période de chauffage, sur la salle Polyvalente et la salle du Bélardon :

	1/2 journée 2025	Journée 2025	Forfait WE 2025
Salle Polyvalente + Salle Le Bélardon	26 €	52 €	78 €

Pour rappel, la musique n'est pas autorisée au-delà de :

- 1h du matin pour la Salle Polyvalente
- 1h du matin pour la Salle du Bélardon (Dômes de l'Ise)
- 22h pour la Salle des Anciens combattants

➤ **Tarif publicitaire du bulletin municipal :**

Prestation	Tarif 2025
Publicité bulletin municipal (3 parutions annuelles - 1/8 page)	150,00 €

Ce tarif s'applique pour une publication trois fois par an sur un format 7,2 x 5 cm en niveau de gris.

➤ **Droit de stationnement des Taxis :**

Deux autorisations de circulation et stationnement sont délivrées par la commune de Bourgbarré en vue de l'exploitation d'un taxi, (rue du Beau Soleil et rue Lucie Aubrac)

Il est fixé un droit de stationnement des taxis :

	Tarif 2025
Droit de stationnement annuel	190 €

Le droit de stationnement de taxi est établi à compter du 1^{er} janvier de l'année.

➤ **Redevance d'occupation du domaine public :**

	Tarif 2025
Terrasses de café, restaurant (commerçants sédentaires) Et autres autorisations temporaires d'occupation du domaine public	Par an et par m ² 7,50 €

➤ **Tarification pour le cimetière :**

Cimetière	Prestation	Tarif 2025
Travaux funéraires	Réception des corps	26,00 €
	Exhumation avec caveau	26,00 €
	Exhumation sans caveau	26,00 €
Concessions adulte	Concessions 30 ans	242,00 €
	Concessions 50 ans	483,00 €
Concessions enfants < 12 ans	Concessions 30 ans	121,00 €
	Concessions 50 ans	239,00 €
Columbarium	15 ans	720,00 €
	30 ans	1 439,00 €
	Ouverture et fermeture des emplacements	32,00 €
Cavurne enterrée	Concessions 30 ans	237,00 €
	Concessions 50 ans	296,00 €

Répartition des recettes concessions entre la commune et le CCAS :

	2025		2025
Répartition concession adulte 30 ans commune 2/3	161 €	CCAS 1/3	81 €
Répartition concession adulte 50 ans commune 2/3	322 €	CCAS 1/3	161 €
Répartition concession enfant 30 ans commune 2/3	81 €	CCAS 1/3	40 €
Répartition concession enfant 50 ans commune 2/3	159 €	CCAS 1/3	80 €
Répartition concession columbarium 15 ans commune 2/3	480 €	CCAS 1/3	240 €
Répartition concession columbarium 30 ans commune 2/3	959 €	CCAS 1/3	480 €
Répartition concession cavurne 30 ans commune 2/3	158 €	CCAS 1/3	79 €
Répartition concession cavurne 50 ans commune 2/3	197 €	CCAS 1/3	99 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération n°2023-094 du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 relative à l'actualisation des tarifs communaux,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 09 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les tarifs 2025 relatifs aux services communaux (locations de salles, publicité dans le bulletin communal, cimetière) applicables au 1^{er} janvier 2025,
- **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation du domaine public, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **APPROUVE** le montant de la redevance annuelle pour le stationnement des taxis, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstentions :</i>	<i>0</i>

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Franck MORVAN

La Secrétaire de séance,



Sophie PRODHOMME

Acte rendu exécutoire :

- après télétransmission en Préfecture de Rennes le : 23 DEC. 2024
- et publication sur le site internet de la commune le : 23 DEC. 2024

Le Maire de Bourgbarré certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

NOTA - Voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au Greffe de cette juridiction par courrier adressé en recommandé avec accusé réception, 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes Cedex ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.